

GUIDE DE L'EXPOSANT



Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vous donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Anaïs RAMBOZ
AP MEDIA
a.ramboz@ap-media.fr
☎ : **07 49 18 62 37**

Toute l'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon. Contacts sur place :

Benjamin FIEVET 06 38 60 51 31

Marie-Céline GUIBAUD 06 10 21 62 29



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DEMONTAGE	3
LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL	3
ACCÈS EXPOSANTS.....	4
BADGES ACCÈS EXPOSANTS	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN	5
STAND NU.....	5
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE.....	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
Mercredi 21 mai 2025	10h00 -19h00*			
Jeudi 22 mai 2025		A partir de 8h00	8h30 – 18h00	18h00 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le 21 mai de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>9^{ème} Salon des Communes et des Intercommunalités Gard</p> <p>Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	 <p>PARC DES EXPOSITIONS -ALES JEUDI 22 MAI 2025</p>  <p>AMF30 ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU GARD</p>
Adresse de livraison	
Destinataire (Nom - Prénom) :	
Chez :	
Le Parc des Expositions d'Alès Agglomération Route d'Uzès, ZAC de Méjannes - 30340 MEJANNES-LES-ALES	
Informations obligatoires	
Manifestation : SALON DES MAIRES DU GARD : 22 mai 2025	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :	
Nom du stand :	
N° du stand :	
Responsable du stand :	
Tél (mobile de préférence) :	

AP Média ou Le parc des expositions ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCÈS EXPOSANTS

Parc des Expo d'Alès Agglomération, Route d'Uzès - 30340 MEJANNES-LES-ALES

10 MN DU CENTRE VILLE D'ALÈS
35 MN DE NÎMES PAR LA ROUTE
GPS : N44°5'52.19" E4°8'54.88

<https://www.alesagglomeration.com/acces/>

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité du Hall uniquement pendant les périodes d'installation et de démontage des stands.



Il est strictement interdit de stationner sur l'accès à la voie pompier.

Le jour du salon, les exposants devront se garer sur le parking visiteur. Aucune dérogation ne sera consentie par mesure de sécurité.



Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité au portail.

BADGES ACCÈS EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

<https://salondesmaires-gard.com/espace-exposants/>

Mot de passe : SMED3025

Vous pourrez enregistrer et imprimer plusieurs badges simultanément que vous recevrez par e-mail aux adresses que vous aurez indiquées.

Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon, aucun badge ne pourra être édité sur place.

Si vous avez besoin de plus de 6 badges, répéter l'opération sur l'espace dédié du site internet du salon, le nombre n'est pas limité ! Ou vous pouvez transmettre le lien d'inscription et le mot de passe à l'ensemble de vos équipes.

Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Wifi en accès libre dans l'espace d'exposition, débit non garanti.

- **RESTAURATION**

Le traiteur officiel du salon est en cours de sélection.

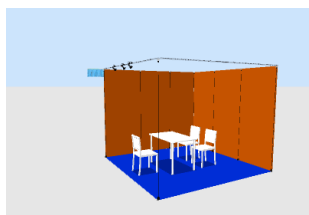
Vous pouvez faire appel au traiteur de votre choix pour votre stand, aucun n'est imposé.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).

A chaque superficie de stand correspond un équipement



Exemple d'un stand de 9m²

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur hêtre (hauteur 2,40m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 40*20cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises. **Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.**

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,40 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : radv@aliance-mobilier.com ou par téléphone au 06 07 29 12 79 ou 05 61 39 16 56.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **21 mai 2025**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste .

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeurent sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).